

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-deuxième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 août 2015, à 10 h 10.

*Président* : M. Henk Cor van der Kwast..... (Pays-Bas)

GE.16-17169 (F) 141117 171117



\* 1 6 1 7 1 6 9 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1362<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je sais très bien que vous êtes, comme je le suis moi-même, quelque peu déchirés entre la séance de la Conférence du désarmement, d'une part, et la réunion de la Convention sur les armes biologiques, d'autre part. Notre séance formelle d'aujourd'hui sera donc brève, et sera suivie d'une séance informelle consacrée à la question du genre et du désarmement ; nous n'aurons pas de séance cet après-midi.

Le premier point de notre ordre du jour concerne une demande de la République kirghize, qui souhaite participer à nos travaux en tant qu'État observateur. Dans ce contexte, je suis heureux de vous informer que la République kirghize a demandé à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'État non membre. Y a-t-il des commentaires ou des objections concernant cette demande ? Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce propos ?

Cela ne semble pas être le cas. Donc, s'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence accepte la demande de la République kirghize ?

*Il est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'inviter la République kirghize à participer aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires en tant qu'État non membre en 2015.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc faire une annonce concernant les documents. Vous aurez sans doute pris note de la publication des documents ci-après : en premier lieu, le document CD/2026, qui renferme une lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande à la Conférence, transmettant le texte du document intitulé « Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », soumis au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. En deuxième lieu, le document CD/2027, soumis par l'Australie, est un document de travail intitulé « Protection des informations à caractère sensible dans le cadre de la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT) ». Le troisième document (CD/2028), lui aussi soumis par l'Australie, est un document de travail intitulé « Types de matières fissiles présentant un intérêt potentiel pour la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Le quatrième document, le document CD/2029, est intitulé : « Nomination du Secrétaire général de la Conférence du désarmement ». Nous savions déjà que vous aviez été nommé, M. Møller, mais nous avons reçu tous les documents officiels et sommes très heureux de vous voir parmi nous aujourd'hui. Tous ces documents peuvent être consultés sur Internet et le secrétariat les a également déposés dans vos casiers.

Le point suivant de notre ordre du jour concerne l'examen du rapport établi par la Coprésidente du groupe de travail informel sur un programme de travail. Conformément à la décision relative au rétablissement d'un groupe de travail informel, adoptée lors de la 1354<sup>e</sup> séance plénière, le 5 juin, et contenue dans le document CD/2022, l'Ambassadrice Päivi Kairamo, de la Finlande, Coprésidente du groupe de travail informel, m'a soumis son rapport final le 7 août. Le rapport a été distribué le même jour aux États membres et aux États observateurs. Conformément au paragraphe 6 de la décision, pour faciliter votre examen du rapport et notre débat initial, j'invite M<sup>me</sup> Titta Maja, représentante de la Finlande, à prendre la parole pour nous présenter le rapport au nom de l'Ambassadrice Kairamo. Madame, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maja** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je vous prie sincèrement de bien vouloir excuser mon Ambassadrice, qui est actuellement absente de Genève et qui m'a demandé, en tant que son adjointe, de présenter le rapport en son nom.

J'ai l'honneur, au nom de l'Ambassadrice Kairamo, Coprésidente du groupe de travail informel de la Conférence du désarmement établi en application de la décision contenue dans le document CD/2022, en date du 10 juin 2015, de vous faire rapport sur les

travaux du groupe de travail informel et sur les consultations informelles connexes qui ont eu lieu en 2015.

Conformément au paragraphe 5 de cette décision et en accord avec les Présidents concernés de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Maung Wai et l'Ambassadeur Henk Cor van der Kwast, l'Ambassadrice Kairamo a tenu des consultations sur un programme de travail dans le but d'explorer les possibilités de parvenir à un mandat de négociation sur un des points de l'ordre du jour. À cette fin, elle a organisé deux séances ouverte à tous auxquelles ont pris part les États membres et les États observateurs. Ces séances ont eu lieu les 19 juin et 3 juillet 2015. Les délégations ont participé activement aux discussions, qui ont donné lieu à des échanges riches et à des propositions qui ont mis en évidence l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Les consultations organisées par M<sup>me</sup> Kairamo en sa capacité de Coprésidente du groupe de travail informel ont commencé immédiatement après l'adoption de la décision contenue dans le document CD/2022, le 10 juin 2015, et ont pris fin, pour des raisons pratiques, avant le début du mois d'août de la même année. M<sup>me</sup> Kairamo était consciente des difficultés qu'elle allait rencontrer lors de ses consultations, en particulier du laps de temps extrêmement limité dont elle disposerait. Après plusieurs consultations bilatérales et régionales et d'autres consultations tenues à l'échelle du groupe de travail informel, il est devenu évident qu'à ce stade, il était impossible de parvenir à un consensus pour avancer sur un programme de travail sur n'importe laquelle des quatre thématiques centrales ou sur un autre point de l'ordre du jour quel qu'il soit. Pourtant, lors des consultations, les délégations ont présenté plusieurs idées et propositions ambitieuses et potentiellement très utiles qui ont, pour certaines d'entre elles, été examinées durant les séances du groupe de travail informel. M<sup>me</sup> Kairamo est particulièrement reconnaissante aux délégations pour leur dynamisme et leurs tentatives sérieuses de rechercher les moyens de débloquent la situation.

Les conclusions qu'elle a tirées à l'issue des consultations comprennent, sans toutefois s'y limiter, les points suivants. L'accent doit demeurer prioritairement sur les principaux points de l'ordre du jour de façon à trouver une solution consensuelle pour un programme de travail complet et équilibré. Si un consensus devait se dessiner sur une éventuelle thématique nouvelle, l'ordre du jour serait suffisamment flexible pour permettre à la Conférence de traiter cette thématique. L'objectif principal de la Conférence est et doit demeurer de négocier des instruments juridiquement contraignants. De même, les accords contraignants politiquement et les autres propositions pourraient peut-être être considérées comme un moyen de parvenir à des accords juridiquement contraignants. La Conférence pourrait, si elle le décidait, continuer à envisager de tenir des débats structurés approfondis sur des questions plus spécifiques et en consacrant davantage de temps à l'examen des points de l'ordre du jour, notamment en mobilisant la participation de spécialistes scientifiques et techniques de certains thèmes, de façon à améliorer la compréhension et développer le terrain d'entente en vue de faciliter les négociations que la Conférence pourrait être amenée à commencer. Il serait, semble-t-il, utile de continuer à étudier, de manière structurée et sans exclusive, les moyens de promouvoir des idées telles que celles qui viennent d'être évoquées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, M<sup>me</sup> Maja. Conformément à la décision contenue dans le document CD/2022, nous devons examiner et adopter un rapport. Toutefois, je voudrais, dans un premier temps, inviter les délégations à soumettre leurs observations ; nous inscrirons l'adoption du rapport à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Je vous donne donc la parole. Je donne d'abord la parole à l'Ambassadeur Varma, de l'Inde, qui sera suivi de l'Ambassadeur Wood, des États-Unis.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire à quel point nous sommes satisfaits de la façon dont vous présidez nos travaux.

La semaine dernière a été marquée par le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, dont l'Ambassadeur du Japon a parlé dans sa déclaration plénière la semaine dernière. Rendant hommage à tous ceux qui ont perdu la vie, le Premier Ministre indien, Narendra Modi, a déclaré que ces

bombardements nous rappelaient les horreurs de la guerre et leurs effets sur l'humanité. Les parlementaires indiens ont observé une minute de silence le 6 août pour marquer ce souvenir solennel et réaffirmer leur volonté d'instaurer la paix et la prospérité partout dans le monde.

Monsieur le Président, j'en viens à présent au thème dont vous nous avez demandé de parler ce matin, à savoir le rapport de la Coprésidente du groupe de travail informel que vous nous avez aimablement distribué par votre lettre du 7 août. Nous tenons d'emblée à remercier chaleureusement l'Ambassadrice Kairamo, de la Finlande, ainsi que la délégation finlandaise, pour le travail accompli et, notamment, pour les consultations fort diligentes tenues à l'échelle bilatérale avec les groupes régionaux et pour les deux séances informelles au cours desquelles la Conférence a eu l'occasion de se faire une idée approfondie sur les questions traitées dans le cadre du mandat du groupe de travail informel.

Nous avons pris connaissance du rapport établi par la Coprésidente. Nous sommes disposés à l'appuyer et remercions la Coprésidente d'avoir établi et soumis à l'examen de la Conférence un rapport qui, dans une très large mesure, reflète les différents points qui ont été abordés. De notre point de vue, la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale mondiale de négociation dans le domaine du désarmement dont le mandat principal est de négocier des instruments juridiquement contraignants. Nous demeurons par conséquent convaincus que la première des priorités de la Conférence est d'adopter son programme de travail par consensus et que cette priorité devra être maintenue par les prochains présidents, notamment par ceux qui ouvriront la prochaine session annuelle. Si les difficultés persistent en ce qui concerne l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet, nous aurons bien entendu toujours la possibilité d'organiser des débats informels structurés, à l'image de ce que nous avons fait cette année et les années précédentes.

L'intérêt du rapport de la Coprésidente tient au fait qu'il indique comment l'utilité des débats informels structurés pourrait être améliorée en cas de nécessité et si la Conférence tombait d'accord sur ce point, et nous ne devons jamais perdre de vue le fait que tout accord politiquement contraignant et tout débat informel structuré doit tendre à faciliter l'ouverture de négociations, ce qui est la vocation première de la Conférence du désarmement. Cela étant dit, nous considérons, comme nous l'avons déjà dit dans le passé, que le point de l'ordre du jour relatif à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires est, de notre point de vue, arrivé à maturité pour la négociation. Nous pourrions progresser en améliorant et approfondissant les discussions sur les autres points prioritaires de l'ordre du jour, notamment sur la question du désarmement nucléaire, qui demeure une priorité pour un très grand nombre de délégations. Nous espérons que le rapport de la Coprésidente servira de base à une décision adoptée par consensus par la Conférence après que les États membres se seront exprimés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Wood.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voulais simplement, au nom de ma délégation, remercier l'Ambassadrice Kairamo et la délégation finlandaise des efforts réalisés pour tenter d'établir un programme de travail. Nous apprécions tout particulièrement le travail accompli pour établir un rapport. Il va sans dire qu'établir un programme de travail n'est pas chose aisée à la Conférence du désarmement, une instance qui se montre depuis un certain temps déjà incapable de produire un programme de travail. Pourtant, je crois que les consultations de l'Ambassadrice Kairamo seront utiles à l'effort global entrepris dans le but de remettre cette instance au travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Shen Jian, de la Chine.

**M. Shen Jian** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Maja, qui s'est exprimée au nom de l'Ambassadrice Kairamo, Coprésidente du groupe de travail informel, de nous avoir présenté le rapport sur les travaux accomplis cette année par le groupe de travail informel.

En dépit du fait que le groupe de travail n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail pour la présente session de la Conférence du désarmement, la délégation chinoise tient à saluer les efforts inlassables que la Coprésidente et la délégation finlandaise ont accomplis pour donner un élan au groupe de travail informel et lui permettre d'avancer dans ses activités.

Le rapport de la Coprésidente offre un aperçu relativement complet du travail accompli par le groupe de travail informel. Les conclusions qui y figurent reflètent objectivement un certain nombre des positions et des propositions avancées par toutes les délégations au cours des réunions du groupe, notamment les positions exprimées par la délégation chinoise le 19 juin et le 4 juillet et sa proposition visant à faire en sorte que la Conférence traite la thématique de la nouvelle situation internationale en matière de sécurité et de limitation des armements, qu'elle négocie des instruments politiques sur les questions urgentes en matière de limitation internationale des armements et de désarmement, et qu'elle formule des propositions concernant des discussions de fond systématiques se rapportant à chacune des thématiques dont elle est saisie. Le rapport et les conclusions qu'il renferme établissent une base solide pour permettre aux États membres de continuer à discuter dans le but de définir un programme de travail complet et équilibré acceptables par tous et de faire sortir la Conférence de l'ornière.

La Chine est déterminée à faire en sorte que la Conférence reprenne dès que possible un travail de fond. Elle travaillera dans un esprit d'ouverture, de souplesse, de pragmatisme et de créativité avec tous les États membres à l'appui des conclusions contenues dans le rapport de la Coprésidente et continuera à rechercher activement une solution pratique et à faire des efforts pour revitaliser les travaux de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur la liste est le Mexique. Vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'ai souhaité prendre brièvement la parole pour dire que la délégation mexicaine se réservait le droit d'insister pour que sa position concernant le groupe de travail informel soit reflétée lors de l'examen du rapport annuel de 2015 de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, M. Andrey Malov.

**M. Malov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons d'emblée à remercier nos collègues finlandais pour l'immense travail accompli. La tâche était difficile.

Nous pensons que le rapport traduit de façon équilibrée la situation du programme de travail de la Conférence telle qu'elle se présente aujourd'hui. Les principaux enjeux sont présentés de manière objective, au même titre que l'incapacité du groupe de travail informel de parvenir à un consensus sur un point spécifique de l'ordre du jour.

Dans le même temps, les nouveaux éléments sont, de notre point de vue, reflétés avec suffisamment d'objectivité pour nous permettre de cibler davantage notre travail, ce qui implique de la part de la Conférence un travail de fond sérieux sur des instruments politiquement contraignants et un débat structuré avec la participation d'experts venus des capitales. De notre point de vue, ces nouveaux éléments sont suffisamment pris en compte et reflétés de manière objective.

Le travail accompli nous semble donc positif. Nous remercions une nouvelle fois nos collègues finlandais pour le rapport qu'ils nous ont présenté, que nous appuyons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est l'Ambassadeur Akram, du Pakistan. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : À l'image des orateurs précédents, j'ai demandé à prendre la parole pour remercier l'Ambassadrice de la Finlande et ses collègues pour les consultations qu'ils ont menées et pour le rapport qui a été établi sur la base de ces consultations.

Nous avons toujours su que la tâche à laquelle l'Ambassadrice de la Finlande s'attelait était une tâche particulièrement difficile, voire ingrate. Pourtant, elle s'est

acquittée de ses devoirs et de ses responsabilités de façon admirable, ce que nous apprécions au plus haut point. Nous tenons également à dire que nous partageons les conclusions présentées dans le rapport et que nous appuyons tout particulièrement l'idée mentionnée au paragraphe 6 b) selon laquelle, si un consensus devait se dessiner sur un éventuel nouveau point, l'actuel ordre du jour de la Conférence serait suffisamment flexible pour permettre l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants, ce qui doit demeurer une de nos priorités.

Comme l'Ambassadrice de la Finlande, nous estimons que s'il n'y a pas consensus sur la négociation de n'importe lequel des points de l'ordre du jour, ce qui ne fait aujourd'hui plus aucun doute, nous devons aussi étudier les nouveaux points sur lesquels des négociations seraient envisageables ; nous ne devons pas nous limiter à l'ordre du jour actuel, car nous pensons que la Conférence doit être suffisamment flexible pour pouvoir intégrer des nouvelles idées, pour autant que des négociations puissent être envisagées sur la base du consensus. Nous ne sommes pas surpris de ce que le rapport ne renferme aucune recommandation concrète et spécifique concernant la négociation d'un des points de notre ordre du jour actuel ; il est évident que les préoccupations des États en matière de sécurité ont empêché tout consensus sur de telles négociations. Cela ne veut pas dire que les choses doivent demeurer en l'état. Cette année en partie, et aussi l'année dernière, nous avons eu des discussions de fond particulièrement utiles, du moins de l'avis de ma délégation. De telles discussions peuvent être étendues et un effort spécifique peut être entrepris en associant des experts scientifiques et techniques, ce que l'Ambassadrice de la Finlande a également proposé dans son rapport, un avis que nous partageons pleinement.

M'exprimant au nom de mon pays, je dirai que de notre point de vue, la thématique sur laquelle un consensus semble le plus à notre portée semble être la négociation sur des garanties de sécurité négatives. Nous disons cela car pour nous, les garanties de sécurité négatives ne fragilisent et ne compromettent en aucune façon les intérêts de sécurité d'aucun État quel qu'il soit. De plus, les États dotés d'armes nucléaires ont déjà, sous une forme ou sous une autre, donné des garanties unilatérales et même, dans certains cas, multilatérales aux États non possesseurs d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Nous estimons par conséquent que la voie est déjà ouverte pour progresser sur cette thématique très spécifique et même pour négocier un instrument internationalement contraignant en la matière. J'espère que les délibérations de la Conférence, que ce soit l'année prochaine ou au-delà, progresseront dans cette direction.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Schmid, de la Suisse.

**M. Schmid** (Suisse) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je souhaite en premier lieu vous féliciter pour votre conduite de nos travaux et vous faire part du plein soutien de la délégation suisse dans l'accomplissement de votre tâche.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à l'Ambassadrice de la Finlande, Son Excellence M<sup>me</sup> Päivi Kairamo pour avoir accepté la difficile tâche de présider le Groupe de travail informel sur le programme de travail et pour la manière dont elle s'est acquittée de sa fonction, le peu de temps à disposition pour remplir le mandat fixé ayant certainement représenté une importante contrainte.

Nous saluons le rapport des travaux du Groupe de travail informel qui a été soumis à la Conférence. Les conclusions nous semblent particulièrement pertinentes et intéressantes car elles reflètent un certain nombre d'idées qui ont été soulignées lors des échanges et constituent d'importantes suggestions pour la session de 2016 de la Conférence. Ceci concerne la manière éventuelle de faire progresser les travaux sur les quatre sujets cardinaux à l'ordre du jour en l'absence d'un programme de travail. Ceci concerne également l'idée d'entamer des travaux sur des thématiques autres que ces quatre sujets cardinaux ou sur le document politiquement contraignant, ceci afin de faire fructifier l'expertise existant au sein de la Conférence et d'y engager une dynamique positive.

Il s'agira de garder à l'esprit ces différents éléments lorsque l'ouvrage sera remis sur le métier à la session de 2016 de la Conférence.

**Le Président** : Merci pour vos paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à notre collègue du Bélarus.

**M. Grinevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur l'appui indéfectible de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Nous tenons en outre à nous associer aux autres délégations et à exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadrice Päivi Kairamo et à son équipe pour leur excellent travail, dont nous pensons qu'il a été accompli malgré des contraintes de temps importantes.

Nous appuyons pleinement le rapport sur les travaux du groupe de travail informel et sommes d'accord pour reconnaître que M<sup>me</sup> Kairamo s'est efforcée de trouver un moyen de faire adopter un programme de travail allant au-delà de ce que nous appelons les thématiques centrales de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, une approche qui est très prometteuse.

Nous engageons les délégations à rétablir le groupe de travail informel sur le programme de travail le plus tôt possible après le début de la session annuelle de 2016 et à continuer à travailler dans cette direction. De notre avis, le prompt établissement d'un tel organe pourrait faciliter l'adoption concertée d'un programme de fond et la reprise de négociations à la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vois que la Nouvelle-Zélande demande la parole. M<sup>me</sup> Donnelly, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Donnelly** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de remercier l'Ambassadrice Kairamo et la délégation finlandaise du travail accompli et des consultations menées sur le programme de travail, lesquelles ont abouti à l'établissement du rapport du groupe de travail informel dont nous sommes actuellement saisis. Nous sommes très conscients de la nature éminemment complexe de cette tâche.

À la lecture du rapport, il ne fait pour nous aucun doute que la Coprésidente a retiré le maximum possible des discussions dans l'espoir de provoquer un déclic susceptible de nous faire sortir de l'impasse.

La Nouvelle-Zélande appuie bien entendu ce rapport, et nous sommes reconnaissants à la Coprésidente de l'avoir rédigé avec soin pour refléter les divergences de vues concernant la valeur et les perspectives du processus lui-même.

Je voudrais réaffirmer que, du point de vue de la Nouvelle-Zélande, le rôle de la Conférence consiste à négocier des accords juridiquement contraignants, et non à se livrer à des débats ou à des délibérations sans fin ou à la négociation d'accords politiquement contraignants. Il existe au sein du mécanisme international de désarmement d'autres organes qui sont susceptibles d'entreprendre ce travail. Nous ne voudrions pas que l'inscription de ces propositions dans le rapport d'un groupe de travail informel centré sur l'établissement d'un programme de travail reflète ou légitime un recul des attentes qui sont que la Conférence doit convenir d'un programme de travail et ouvrir des négociations de toute urgence. Nous ne voulons pas non plus que l'appui en faveur du rapport soit perçu comme avalisant le débat en cours concernant la valeur de discussions comme préalable possible à des négociations ultérieures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, M. Riquet.

**M. Riquet** (France) : Merci Monsieur le Président. Très brièvement, je souhaiterais simplement ajouter ma voix à celle des autres orateurs qui se sont exprimés pour féliciter l'Ambassadrice Päivi Kairamo et son équipe pour l'excellent travail qui a été accompli et pour les intenses consultations qui ont été menées dans un contexte de contraintes de temps qui méritent d'être soulignées. Je voulais simplement faire part du plein soutien de la France à l'excellent rapport que l'Ambassadrice Kairamo nous a soumis. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire précédemment. Nous sommes également d'accord avec les

différentes conclusions qui sont reflétées dans ce rapport et en particulier avec l'idée que, dans l'hypothèse où un consensus émergerait, d'autres sujets pourraient être abordés au sein de la Conférence du désarmement. Nous sommes également d'accord avec l'idée de pouvoir envisager des accords qui ne seraient pas forcément juridiquement contraignants mais qui seraient des accords de nature politique. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la frontière entre discussions et négociations est relativement floue, elle est ténue, et de telles discussions et de tels accords permettraient peut-être de progresser davantage vers l'adoption d'un ordre du jour et d'un programme de travail consistant, après de nombreuses années de blocage.

Nous affirmons donc encore une fois le plein soutien de la délégation française au rapport de l'Ambassadrice Kairamo.

**Le Président** : Merci à vous et maintenant je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Italie, M. Mati.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents et de témoigner de ma gratitude à l'Ambassadrice Kairamo pour son rôle dans l'accomplissement de cette difficile tâche pour laquelle, comme d'autres l'ont dit avant moi, elle a disposé d'un temps très limité. Nous la remercions sincèrement de son travail et des efforts réalisés pour trouver un terrain d'entente sur le programme de travail afin de permettre à la Conférence de surmonter ses difficultés actuelles.

Je suis de l'avis que le rapport de la Coprésidente du groupe de travail informel reflète pleinement notre débat, et je suis en plein accord avec la conclusion du rapport. C'est pourquoi ma délégation est disposée à adopter par consensus ce rapport, qui offre une bonne base pour la poursuite de nos travaux.

**Le Président** : Je vous remercie et je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Rowland.

**M. Rowland** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui ont remercié la délégation finlandaise pour le travail qu'elle a accompli. Nous appuyons le rapport. Nous pensons que le principe du groupe de travail informel a fait la preuve de sa complémentarité avec le travail des présidences dans la quête d'un programme de travail. Un certain nombre de délégations ont souligné que l'Ambassadrice de la Finlande n'avait disposé que de très peu de temps pour accomplir son travail, et nous espérons que le groupe pourra être rétabli dès le début de l'année prochaine pour que les discussions puissent s'engager dès le début de notre prochaine session annuelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs d'aujourd'hui. Puisque tel semble en effet être le cas, je vais à présent clore ce débat et nous prendrons une décision lundi prochain, 17 août, à 15 heures, dans cette salle. Du fait de la réunion de la Convention sur les armes biologiques, je crois qu'il est sage de ne pas programmer d'autres séances pour cette semaine. Je vous propose donc de nous retrouver lundi prochain, à 15 heures.

*Il est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. Je voudrais donc à présent passer à notre séance informelle, qui sera consacrée à la question du genre et du désarmement. Auparavant, je voudrais accorder un peu de temps aux techniciens pour qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires. Nous commencerons dans cinq minutes.

Je vous annonce par ailleurs que la prochaine séance inscrite au calendrier d'activités aura lieu jeudi prochain, 13 août, à 10 heures, sous la coordination de l'Ambassadeur Matthew Rowland, du Royaume-Uni. Notre débat de jeudi prochain sera donc consacré à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je lève à présent la séance, et nous nous retrouverons dans cinq minutes en séance informelle.

*La séance est levée à 10 h 50.*